

INVITATION PRESSE

28 juin 2010

## Zones 30 dans le Grand Nancy

Une conduite qui fait son chemin

Depuis 2008, la Communauté urbaine du Grand Nancy se mobilise pour mettre en œuvre le décret du 30 juillet 2008 qui fait état d'une nouvelle réglementation visant à promouvoir la sécurité des usagers vulnérables et l'usage des modes doux.

A ce titre, elle a intégré 3 nécessaires évolutions, à savoir :

- **l'adaptation de la conduite des automobilistes** envers les autres usagers
- **l'amélioration de la lisibilité** et de la compréhension face à la multitude de zones de circulation particulières en milieu urbain (hiérarchisation et signalétique adaptées)
- **la généralisation du double-sens cyclable** dans les rues à sens unique dans les zones 30

Aujourd'hui, une nouvelle étape de mise en place et de concertation est franchie. **A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, les voies de l'agglomération nancéenne limitées à 30km/h seront ouvertes aux cyclistes dans les deux sens.**

Pour vous rappeler les modalités de cette disposition et pour illustrer le double-sens cyclable à Nancy, Gérard ROYER, Vice-président du Grand Nancy délégué aux espaces publics, à la circulation, à la gestion du domaine public, à la politique du vélo, et Christian PARRA, Vice-président du Grand Nancy et Conseiller municipal de Nancy délégué à l'application et au suivi du Plan de déplacements urbains, ont le plaisir de vous convier à un point presse :

**le mercredi 30 juin 2010 à 11h  
Place Vaudémont – Nancy**

*L'occasion de dresser un bilan des zones 30, d'évoquer l'extension des zones 30, de revenir sur le double-sens cyclable.*



### CONTACTS PRESSE

Agnès BARANGER  
03 83 91 84 25  
agnes.baranger@grand-nancy.org

Laurence GILLOT  
03 83 85 31 75  
laurence.gillot@mairie-nancy.fr